

Reçu en préfecture le 22/11/2024





ID: 087-218706505-20241120-2024_D_079-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents:

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND. Frédérique BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/079 - Objet: Attribution d'une subvention Conseil Municipal des Jeunes -Prévention Routière

Marie-Claude Boden informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Municipal des Jeunes de Feytiat (CMJ) a participé en 2024 au concours "Les clés de la sécurité routière" organisé par l'association Prévention Routière.

Le CMJ a été lauréat et s'est vu attribuer la somme de 800 € pour l'achat de matériel pédagogique lors d'une réception au Ministère de l'Education Nationale.

L'attribution de la subvention est aliénée à la présentation de factures d'acquisition de matériel pédagogique d'une valeur de 800 € (chez un ou plusieurs fournisseurs). Le CMJ souhaite acheter du matériel pour le challenge sécurité routière qui est organisé chaque année: feux de trafic pour la piste routière, plots pour panneaux de signalisation, jeux de société.

Marie-Claude Boden propose au Conseil municipal de valider le principe des dépenses et recettes mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'autoriser la dépense de 800 € en matériel pédagogique sur le budget de fonctionnement 2024 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 25/11/2024



ID: 087-218706505-20241120-2024_D_079-DE

- D'autoriser l'envoi de la ou des factures à l'association Prévention Routière,
- D'enregistrer la recette de 800 € sur le budget principal de la collectivité sur l'année 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 20 novembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.